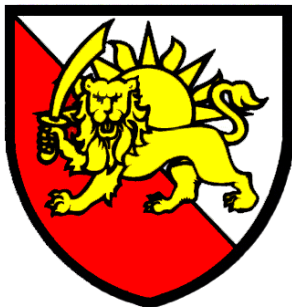


Chesalles, le 5 avril 2007



AU CONSEIL GENERAL
DE ET A

1683 CHESALLES

Préavis municipal N° 7/2006-2011 concernant les comptes 2006.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions légales et notamment de l'article 93 de la Loi sur les Communes, la Municipalité présente un préavis sur les comptes 2006.

Commentaire général :

Les comptes 2006 sont les premiers à être présentés sous l'ère des législatures de 5 ans, renouvelées au 1^{er} juillet 2006.

De ce fait le ménage communal fut géré durant 6 mois par la Municipalité sortante et 6 mois par un exécutif nouvellement élu.

Les comptes bouclent sur un léger bénéfice de fr. 6'777.80 au lieu d'une perte attendue de fr.50'270.--. Nous reviendrons sur la cause essentielle de ce revirement de situation.

1. Administration générale

Les montants inscrits tant aux charges qu'aux revenus sont légèrement plus importants que prévus, même si en finalité la différence de fr. 56'500.- et proche du budget estimé à fr. 55'300.-

La différence la plus remarquable provient d'un acompte d'honoraires demandé par le bureau Bosson ing. pour l'étude concernant la création du PGEE. Cette dépense n'avait pas été prévue pour 2006.

2. Finances

Le solde positif de l'exercice sous contrôle dépasse de fr. 7'700.- le budget. Il cache cependant une réalité plus contrastée.

Nous déplorons un manque à gagner de fr. 17'500.-- sur le compte « impôt sur le revenu et la fortune ». Ce déficit a été largement compensé par une perception importante d'impôt sur les succession et donations ainsi que des gains immobiliers.

3. Domaine et Bâtiments

Les forêts ont rapporté par 8'100.-- de plus que prévu grâce à des fonds de participation du Canton.

Parmi les seules grandes dépenses prévues dans les bâtiments, figurait la rénovation de salle de la Municipalité. Prévues initialement à fr. 30'000.--, elle a finalement coûté fr. 28'973.95. Tous ceux qui ont vu le résultat ont pu se convaincre du bien-fondé de cette dépense. La nouvelle salle est une réussite esthétique et pratique. Tout le mérite en revient à l'ancienne Municipalité et particulièrement à M. Jacques Morard qui n'a pas ménagé sa peine pour réaliser une partie des travaux, lui-même.

La participation de Chesalles à la salle intercommunale est plus basse que prévue, avec fr. 40'569.80 au lieu de 44'500.--.

4. Travaux

Aucune dépense importante n'était prévue à ce poste. Le ménage courant s'est déroulé conformément aux prévisions.

Notons tout de même que les rigueurs de la météo de début 2006 ont eu pour effet de doublement des frais liés au déneigement.

5. Instruction publique et cultes

Les frais liés à l'enseignement se sont révélés plus élevés que prévus. Notamment la participation versée à la ville de Moudon pour l'enseignement secondaire dépasse de 13'000.-- le budget. Cela est en partie dû à un rattrapage de fr. 8'013.55 lié à l'exercice 2005. Par contre ceux de l'enseignement primaire se sont avérés moins élevés de 3'789.--, car un solde de fr. 2'421.85 était en notre faveur au bouclage 2005.

Ce poste est un sujet de préoccupation majeure pour la Municipalité, en relation avec le transfert des classes à Moudon.

6. Police

La Municipalité n'a pratiquement aucune compétence en matière de police sanitaire, défense incendie et protection civile. Globalement les montants portés en comptes sont conformes aux prévisions.

7. Sécurité sociale

La remarque précédente s'applique également à ce poste. Les charges se sont avérées moins élevées que prévues. La raison principale réside dans des demandes d'acomptes plus faibles. Selon notre propre estimation, nous devons nous attendre à un versement complémentaire à la suite du décompte définitif à établir par l'Etat. La Municipalité a décidé de verser fr. 5'000.-- au Fonds de réserve pour facture sociale.

8. Service industriels

Les dépenses courantes de ce poste sont conformes aux attentes.

Toutefois, lors de l'établissement du budget 2006, la Municipalité s'attendait à une réalisation rapide des travaux liés à l'installation du réseau de gaz. Plusieurs inconnues entouraient ces travaux. Nous évoquerons en particulier les surcoûts de la fouille et la fourniture de matériel liés à l'extension du réseau d'épuration jusqu'aux fermes foraines. La Municipalité a estimé ces mesures à fr. 40'000.--.

Les travaux entrepris à ce jour par COSVEGAZ sur le territoire communal, entrent pour l'essentiel dans le cadre de la convention signée avec cette entreprise. Ils n'engendrent pas encore de dépenses directes pour la Commune de Chesalles. Signalons tout de même la pose d'un tube réservé à l'éventuelle installation du télé-réseau. (Montant au budget pour 2007 : à fr. 5'000.- coût final : fr. 6'086.85)

L'extension du réseau d'épuration devrait avoir lieu cette année. Pour rappel, dans le budget 2007, nous avons prévu fr. 30'000.- pour l'entretien du réseau d'épuration et fr. 12'000.- pour l'entretien du réseau d'eau.

En résumé les comptes 2006 présentent un léger excédent de recettes, en lieu et place d'un déficit relativement important.

Grâce à ce résultat positif, les comptes 2006 s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents.

Les amortissements prévus ont été faits et sont conformes aux exigences légales.

L'ensemble des investissements et des engagements a pu être assumé sans emprunt.

CONCLUSION :

La Municipalité propose au Conseil Général :

- D'adopter les comptes communaux 2006 et de lui en donner décharge.

Adopté en séance de la Municipalité du 16 avril 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

La Secrétaire:

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de la Commune de Chesalles

Séance du 16 mai 2007

Présidence: M. Marc-André Durussel, Président.

Le Conseil Général de Chesalles,

Vu le Préavis municipal N° 7/2006-2011 concernant les comptes 2006.

Oùï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter le présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du 16 mai 2007.

Pour l'extrait conforme, l'attestent:

Le Président:

Le Secrétaire: